

## double droit sol pour nouveau né

## Par omda, le 07/12/2011 à 09:28

Bonjour

Bientôt j'attends un bébé qui va naitre en France

Je me pose la question, s'il aura d'office la nationalité française puisque moi même je suis né en France ?

Sachant que je n'ai pas encore acquis le droit de naturalisation française "tunisien d'ôrigine" Si oui quelle sont les démarche à faire ?

Merci

## Par jruiced, le 07/12/2011 à 11:47

en effet un des parents doit être de nationalité française. La deuxième possibilité si vous faite votre demande de nationalité votre enfant peut aussi l'obetnir, effet collectif

Autrement il peut l'obtenir à partir de 11 ans avec l'accord des parents et s'il vit depuis au moins 5 ans en france